


RÈGLEMENT DE LA BRADERIE DE L'AFAPE – PRINTEMPS 2026


Des modifications du règlement ont eu lieu, merci de le
(re)lire avec attention

À RETENIR EN UN COUP D'ŒIL

 **Lieu : Salle Le Palladium – 17 avenue des Arènes, Balma**

 **Vente :**

- Vendredi 10 avril 2026 de 12h30 à 19h
- Samedi 11 avril 2026 de 9h à 17h

 **Les deux dernières heures de vente, le samedi 11 avril 2026 de 15h à 17h, une remise de 20% sera appliquée sur tous les articles encore en vente.**

 **Dates clés :**

- **Saisie des listes en ligne** : du 9 février au 22 mars 2026 à minuit (fermeture anticipée possible si le nombre d'articles est atteint)
- **Nouveautés 2026 : réduction de 50% sur les frais de liste en cas d'étiquetage par le déposant**
- **Dépôt des articles** :
 - Mardi 7 avril 2026 de 17h à 19h
 - Mercredi 8 avril 2026 de 10h à 19h
- **Retrait des invendus et chèques** : Dimanche 12 avril de 16h à 18h

 **Nombre d'articles :**

- Jusqu'à 80 articles par foyer fiscal
- Dont 40 max en vêtements / accessoires / articles de sport (dont 6 articles adultes maximum par liste)

Frais :

- 3 € par tranche de 20 articles : vêtements / accessoires / sport
- 1,50 € par tranche de 20 articles : jeux / livres / petite puériculture



 **Prix minimum** : 1 € (prix avec dixièmes autorisés : ex. 3,20 €)


 **Commission** : 20 % des ventes retenues par l'AFAPÉ

Étiquetage : uniquement avec sparadrap microporeux, tissé ou scotch de masquage peinture

 **Interdits** : Mercurochrome, Elastoplast, Adheban, Tensoplast, Post-it, étiquettes autocollantes

ÉTIQUETAGE : SPARADRAPS AUTORISÉS / INTERDITS

 AUTORISÉS	 INTERDITS
Sparadrap microporeux	Mercurochrome non microporeux
Sparadrap tissé adhésif	Elastoplaste
Scotch de masquage peinture	Adheban
	Tensoplast
	Post-it et étiquettes autocollantes

 Un mauvais adhésif = article exclu de la vente.

10 RAPPELS ESSENTIELS

1. Saisie en ligne : si encadré rouge = erreur → saisie non enregistrée.
2. Contact : afape.balma@gmail.com / 07 82 54 04 72 (permanences lundi, mercredi et jeudi).
3. 80 articles max, dont 40 vêtements/accessoires/sport (6 articles adultes maximum par liste)
4. L'AFAPE peut clôturer les dépôts à tout moment si les quotas sont atteints.
5. Forfait réduit à 1,50 € pour les articles exclusivement jeux / livres / puériculture.
6. Étiquetage obligatoire avec sparadrap autorisé uniquement.
7. Catégories détaillées → article 5.
8. Invendus non récupérés le dimanche 12 avril à 18h donnés à des œuvres.
9. Lots limités à 3 articles (sauf chaussettes/bavoirs).
10. Taille ado acceptée jusqu'au 36-S (style ado, pas adulte).

Article 1 – Inscription des listes

Les dépôts doivent être enregistrés et validés sur internet **avant le 22 mars 2026 à minuit**. Une fois validée, la liste ne peut plus être modifiée.

Article 2 – Dépôt des articles

Les articles enregistrés devront être déposés à la salle Le Palladium :

- **Mardi 7 avril 2026 de 17h à 19h**
- **Mercredi 8 avril 2026 de 10h à 19h**

Pièce d'identité obligatoire.

Les articles doivent être déposés dans des cartons ou sacs sans valeur (car ils ne seront pas restitués), avec le nom du déposant et le numéro de la liste clairement indiqués, en respectant l'ordre d'enregistrement.

Étiquetage obligatoire :

Sur chaque article, indiquer : n° de liste + n° d'article (01 à 80) + prix

Ex : 26P-001-24 (pour le 24^e article d'une liste) 5,00 €

Si lot, bien noter sur chaque article la référence comme indiqué ci-dessus en indiquant 1/3, 2/3, 3/3 si trois articles dans le lot.

Options d'étiquetage 2026

L'étiquetage (étiquettes avec code-barres) peut être réalisé par le déposant, soit à son domicile après récupération des liens et étiquettes aux horaires d'ouverture de l'AFAPE, soit au Palladium le jour du dépôt. Dans ce cas, une réduction de 50% sur les frais de dépôt sera appliquée (à signaler lors de l'inscription).

Adhésifs autorisés :

✓ Sparadrap tissé, microporeux, scotch de masquage peinture

Adhésifs non autorisés :

✗ sparadraps non microporeux Mercurochrome, Elastoplaste, Tensoplast, Post-it, étiquettes autocollantes

scotch de masquage peinture
(le plus économique)



Sparadraps autorisés



Sparadraps NON autorisés



Le non-respect de cette règle rendra impossible la mise en vente des articles concernés car ils se décollent mal et abîment vraiment les vêtements.

Article 3 – Clôture des inscriptions

Aucune inscription ne sera acceptée après le 22 mars 2026 à minuit.

Article 4 – Vente

La vente a lieu :

- **Vendredi 10 avril 2026 de 12h30 à 19h**
- **Samedi 11 avril 2026 de 9h à 17h**

Les deux dernières heures de vente, le samedi 11 avril 2026 de 15h à 17h, une remise de 20% sera appliquée sur tous les articles encore en vente.

Article 5 – Qualité des articles

De façon générale, tous les articles déposés doivent être :

- Propres,
- En très bon état, ou au moins en bon état (pas d'usure importante),
- Non démodés,
- Non troués,
- Non tâchés (pas même une petite tâche !),
- Non déformés,
- Non peluchés,
- Non déchirés,
- Fermetures éclair qui fonctionnent,
- Boutons ou pressions tous présents (sur la boutonnière !) et en bon état de fonctionnement.

Les articles peuvent être déposés en lots (livres, vêtements d'une même taille, etc), mais TOUT LOT doit comporter **3 articles AU MAXIMUM**.

Exception : chaussettes et bavoirs autorisés en lots plus gros.

Ne pas mettre les vêtements dans une poche plastique (juste relier ces vêtements par l'étiquette grâce à un lien par exemple).

CATÉGORIES ACCEPTÉES ET REFUSÉES

VÊTEMENTS

Acceptés :

- Vêtements bébé, enfant et ado (jusqu'au 36-S style ado uniquement)
- Vêtements de saison printemps-été

Exception : possible de déposer, lors de la braderie du mois d'avril, des vêtements bébé automne-hiver jusqu'au 9 mois inclus.

- Vêtements d'intérieur : pyjamas, peignoirs, robes de chambre
- Vêtements adultes acceptés (hors chaussures), dans la limite de 6 articles maximum par liste


Refusés :

- Vêtements hors saison (sauf exception ci-dessus)
- Vêtements tachés, troués, déformés, usés, démodés


CHAUSSURES

Acceptées :

- Chaussures bébé, enfant et ado jusqu'à la pointure 40
- Chaussures de saison printemps-été
- Baskets, sandales, nu-pieds, ballerines, chaussures de ville
- Bottes de pluie (en saison)
- Chaussons en excellent état

 Chaussures propres, en très bon état, semelles peu usées, sans odeur

 Lacets et fermetures en bon état

 Attachées par paire (élastique ou lien solide)

Refusées :

- Chaussures adultes
- Chaussures au-delà de la pointure 39
- Chaussures très usées (semelles abîmées, talons déformés)
- Chaussures tachées, décollées, trouées ou décolorées
- Chaussures hors saison
- Chaussures sales ou malodorantes

ACCESSOIRES

Acceptés :

- Chaussettes, collants
- Attention ! Les culottes, slips, caleçons et soutiens-gorge sont interdits au dépôt, sauf s'ils sont NEUFS (avec étiquette) et de taille maximale 10 ans.
- Maillots de bain, t-shirt lycra, bouées, lunettes de soleil, brassards
- Parapluies enfants, sacs pour enfants, boîtes à goûter, ceintures, bretelles, cartables

Refusés :

- Culottes, slips, caleçons, soutiens-gorges non neufs

ARTICLES DE SPORT

Acceptés :

- Vêtements de sport : kimonos de judo, matériel d'équitation, maillots de bain pour piscine publique, combinaisons en Néoprène, shorts pour pratique du sport, protections pour roller ou autre sport, justaucorps de danse, matériel de foot ou de tennis ou autre sport...
- Articles de sport : raquettes de tennis, lunettes de piscine, casques, etc.
- Chaussures de sport : chaussures de foot, chaussures de randonnée, etc.

Nous vous rappelons que la durée de vie d'un casque de vélo est de 5 ans, la date de fabrication du casque est à l'intérieur du casque, l'année est notée à côté d'un pictogramme usine. Si l'information n'est pas sur le casque, nous ne le prendrons pas.

Refusés :

- Toutes les chaussures adultes
- Casques de vélo sans date ou de plus de 5 ans

JOUETS

Acceptés :

- Jouets propres, complets, non cassés
- Les jouets qui fonctionnent à piles doivent être déposés avec des piles (sans celles-ci nous ne mettrons pas le jouet à la vente) en état de fonctionnement et systématiquement testés.
- Les puzzles doivent être refaits avant d'être déposés afin de vérifier qu'il ne manque aucune pièce.
- Déguisements
- Jouets d'extérieur : porteurs, vélos, draisiennes, rollers...

Refusés :

- Peluches (sauf petits doudous bébés conformes sécurité)

- Jouets cassés, incomplets, sales

LIVRES

✓ **Acceptés :**

- Livres pour enfants jusqu'à 12 ans
- Non déchirés, non gribouillés, ni trop vieux
- Livres de cuisine pour enfants ou parents-enfants
- Livres pour bébés

Bien préciser la catégorie d'âge, déterminante pour les ventes !

✗ **Refusés :**

- Livres adolescents et adultes
- Annales scolaires
- Livres de cuisine générale
- Livres trop anciens, déchirés, gribouillés

PUÉRICULTURE

✓ **Acceptés :**

- Porte bébé - mobile - tapis d'éveil - sac à langer - bavoirs - chauffe biberon - chancelière - gigoteuse - alèse - capes de bain
- Draps pour nacelles et lits 60 x 90 cm (bien préciser la taille sur l'étiquette)
- Vêtements de grossesse
- Grosse puériculture acceptée uniquement : poussette pliante, lit parapluie, siège auto, barrière

✗ **Refusés :**

- Poussettes combinées, lits en bois, tables à langer, baignoire
- Objets encombrants ou non transportables à la main
- Équipements non complets ou en mauvais état

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout article ne correspondant pas à ces critères, que ce soit lors de l'étiquetage ou lors de la vente.

Article 6 – Nombre d'articles et frais

Le dépôt doit être fait par la personne ayant saisi la liste. Pas de dépôt possible pour une tierce personne.

- 80 articles max. par foyer fiscal
- 40 articles max. vêtements/accessoires/sport

📄 Forfaits :

- 3 € par tranche de 20 articles (vêtements, accessoires, sport)
- 1,50 € par tranche de 20 articles (jeux, livres, puériculture)
Toute tranche commencée est due.

Rappel : -50% sur les listes des déposants qui choisissent d'étiqueter eux-mêmes leurs articles.

Pièce d'identité obligatoire pour récupérer invendus et paiement.

Article 7 – Prix des articles

- Prix librement fixé par le déposant
- Prix minimum : 1 €
- Centimes autorisés (ex. : 4,90 € ; 3,20 €)
✗ Pas de prix comme 4,95 € ou 4,99 €

Article 8 – Commission

L'AFAPE retient 20 % du montant des ventes.

Cette commission finance les activités de l'association.

Article 9 – Responsabilité

L'AFAPE décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration, malgré la vigilance des bénévoles.

Article 10 – Récupération des invendus et paiements

 17 **Dimanche 12 avril 2026 de 16h à 18h**

- Présentation d'une pièce d'identité obligatoire
- Les articles sans étiquette seront exposés ce jour-là
- Les invendus non récupérés à 18h seront donnés aux associations caritatives. Il est impossible pour les organisateurs de conserver les invendus au-delà de ce créneau, faute de place
- Les enveloppes de paiement pourront être récupérées plus tard pendant les permanences